



Problème de remboursement d'arrhes suite à rétractation d'un acheteur

Par **freddy2016**, le **31/01/2016** à **10:17**

3 ou 4 jours après avoir réservé un chiot dans un élevage, j'ai renoncé à cette acquisition pour laquelle j'ai versé 100 euros d'arrhes. Le vendeur ne m'ayant pas informé des conditions générales de vente, ni remis de document les décrivant, puis lui demander le remboursement de mes arrhes?

Merci de votre aide

Par **janus2fr**, le **31/01/2016** à **11:33**

Bonjour,

En l'absence de toute qualification, la somme versée lors de la réservation est des arrhes.

Le principe des arrhes est justement que si l'acheteur se rétracte, il laisse les arrhes au vendeur et si c'est le vendeur qui se rétracte, il rembourse deux fois les arrhes à l'acheteur.

Donc si vous vous rétractez, vous perdez les arrhes.

A noter que si un écrit qualifie la somme d'acompte, vous ne pouvez tout simplement pas vous rétracter, même en laissant l'acompte.